

24 juin 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 24 juin 2021

Implémentation d'un règlement européen entourant la chaîne d'approvisionnement de métaux provenant de zones de conflits ou à haut risque

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution du Règlement européen 2017/821 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Voici ce que prévoit plus concrètement l'avant-projet :

- la désignation de l'autorité compétente par la loi
- la désignation, par arrêté royal, des fonctionnaires compétents
- la possibilité d'établir, par arrêté royal, des exigences relatives aux audits indépendants réalisés par des tiers
- la fixation des règles relatives aux violations du règlement, sous la forme d'une procédure d'avertissement
- la fixation d'amendes administratives en cas de non-respect de la procédure d'avertissement ou en cas d'entrave ou d'empêchement des contrôles
- l'obligation de fixer dans un arrêté royal les règles de procédure et de recours pour la mise en oeuvre des amendes administratives

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant exécution du Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be